

N°PETR/2024/94**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	20 novembre 2024	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	20 novembre 2024	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 38 Votants : 47

Séance du 27 novembre 2024

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-sept novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS : 38

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRES CARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Sébastien DORA, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : 11

M. Dominique AUBERGER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Linda GUEDJALI, pouvoir à Mme Laurence MARCHAND
M. Bernard MORAINÉ, pouvoir à M. Mohammed BELKAID
M. Hassan LARIBIA, pouvoir à M. Kévin AUGÉ
Mme Dorothee BRICOUT, pouvoir à M. Thierry LEAU
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Jacques COURTAT
M. Guy BOURRAS, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à M. Francis BOURSIN
M. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT
Mme Christine LEMOINE
Mme Isabelle CLAUDET

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Délibération autorisant le Président de la Communauté de communes du Jovinien à signer le Contrat Local de Santé (CLS) du Nord de l'Yonne porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

PETR/2024/94

Conseil communautaire du
 27 novembre 2024

Objet : Délibération autorisant le Président de la Communauté de communes du Jovinien à signer le Contrat Local de Santé (CLS) du Nord de l'Yonne porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

VU la délibération du PETR n° ADM/2023/12 en date du 8 juin 2023, par laquelle le comité syndical du PETR s'est engagé dans l'élaboration du Contrat Local de Santé Nord Yonne avec délégation du portage administratif et financier de l'ingénierie du CLS à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais par voie de conventionnement en précisant les modalités d'organisation, de gouvernance, de financement et de suivi du CLS.

CONSIDÉRANT que le Contrat Local de Santé (CLS) est l'aboutissement d'une démarche de co-construction qui permet d'agir sur des problèmes ciblés sur un territoire, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social.

Depuis son lancement en janvier 2024, le Contrat Local de Santé du Nord de l'Yonne s'est engagé dans une démarche partenariale et intersectorielle sur la base d'un diagnostic territorial permettant d'identifier les besoins du territoire en matière de santé. Le contrat Local de Santé a pris tout son sens durant ces derniers mois avec une très forte mobilisation des partenaires sur les groupes de travail, assurant ainsi un maillage de la totalité du territoire du PETR avec la participation active des cinq EPCI.

Ce travail de concertation a permis d'identifier la feuille de route du CLS Nord Yonne en adéquation avec le projet régional de santé de l'ARS et les attentes du territoire.

Axes stratégiques du CLS et actions opérationnelles qui en découlent :

Axes stratégiques	Intitulé de la fiche action	Actions programmées ultérieurement
Axe 1 : Appui à l'amélioration de la démographie médicale/ Accès aux soins/attractivité	1.1 Mener une politique d'attractivité et de fidélisation des professionnels de santé, des étudiants en santé	Accompagnement des professionnels de santé et des projets d'installation
	1.2 Proposer une offre d'hébergement pour les étudiants en santé	Accueil des étudiants en santé, accompagnement à l'installation des professionnels de santé.
	1.3 Développer la santé	Développement de l'offre de télé médecine et de télé expertise
	1.4 : Mettre en place une option « métier de la santé » dans les lycées du territoire	Développement dans le cadre de la stratégie d'attractivité des métiers d'une option santé
Axe 2 : Prévention-	2.1 : Favoriser des diagnostics précoces en améliorant la participation aux dépistages organisés des cancers	-Campagne de sensibilisation aux dépistages de cancers : Mars bleu, Octobre Rose...

Promotion des comportements favorables à la santé	2.2 : Promouvoir les actions de prévention et favoriser le repérage et le dépistage précoce du diabète	Dépistage de diabète
	2.3 : Prévenir et réduire les conduites addictives du public adulte	Développement de programmes probants
	2.4 : Promouvoir l'activité physique et l'activité physique adaptée	Développement et maillage du territoire pour l'activité physique adaptée
Axe 3 : Parcours de soins des personnes vulnérables	3.1 Promouvoir les actions de prévention de la perte d'autonomie et accompagner au repérage pour favoriser le maintien à domicile	Promotion des actions de prévention de la perte d'autonomie, organisées par différents opérateurs : Atelier Bon 'Jour, Semaine Bleue... Développement de formations des élus et acteurs du territoire
	3.2 : Améliorer l'accès aux soins des publics vulnérables	Soutien et réflexion sur une extension de l'espace mobile de santé
Axe 4 : Santé des enfants et des jeunes	4.1 Renforcer l'accompagnement à la maternité et à la périnatalité	Valorisation des AAP des 1000 premiers jours
	4.2 Renforcer les compétences psychosociales des enfants/adolescents et prévenir les conduites addictives.	Soutien à la mise en place des programmes probants visant à prévenir et réduire les conduites addictives.
	4.3 Favoriser l'accès à la santé sexuelle via une accessibilité et une visibilité renforcée du centre de santé sexuelle, du CEGGID et la mobilisation du réseau des sage-femmes du territoire.	Mise en visibilité des dispositifs existants ; étude de faisabilité pour un égal accès aux dispositifs de soins et de prévention
	4.4 : Promouvoir la nutrition et l'activité physique auprès des enfants, de leurs familles et des professionnels intervenant auprès des enfants	Développement programmes probants sur la prévention de l'obésité infantile Formation des professionnels de santé
Axe 5 : Santé mentale	5.1 : Sensibiliser à la santé mentale	Accompagnement de l'association UNAFAM dans l'organisation d'actions dans le cadre de la Semaine Nationale en Santé Mentale (SISM)
	5.2 : Former aux repérages des troubles en santé mentale	Guide Santé mentale à destination des élus
Axe 6 : Un environnement de vie favorable	6.1 : Prévenir et lutter contre les maladies vectorielles	Information public et formation des collectivités à la prévention et la lutte contre les maladies vectorielles (moustiques tigres, tiques)
	6.2 : Intégrer l'urbanisme favorable à santé dans les actions des collectivités locales	Lien avec PCAET, plan de renouvellement urbain permettant d'intégrer les mobilités douces
	6.3 : Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur (habitat, monoxyde de carbone) et aux perturbateurs endocriniens	Information de la population sur la pollution de l'air intérieur, intégration dans les politiques publiques de la santé
Axe 7 : Coordination, animation et évaluation	7.1 Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé	Ingénierie de projet et coordination des actions sur le PETR
	7.2 Evaluer le Contrat Local de Santé	Evaluation annuelle

VU la Conférence des Maires en date du 18 novembre 2024,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,
Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

-VALIDE les axes stratégiques du Contrat Local de Santé du PETR du Nord de l'Yonne,
-DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget 2025,
-AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le nouveau contrat et tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

